

TITRE D'ARBITRES	CONDITION D'ACCES AUX TITRES D'ARBITRES (L'ensemble des grades, titres, stages et compétitions seront validés sur le passeport sportif par le responsable attitré)						EXAMEN	PREROGATIVES	
	Grade TKD	Titre d'Arbitre	Age minimum requis	Nombre de stages d'Arbitrage	Nombre de compétitions	Passeport Sportif (en règle)	Épreuve	Fonction et niveaux d'intervention (les prérogatives se cumulent ; des dérogations peuvent être accordées par la Commission Nationale d'Arbitrage)	Observations
JEUNE ARBITRE DE LIGUE J.A.L	6 ^{ème} Keup	Aucun	12 ans	3 stages régionaux	2 compétitions départementales ou régionales en tant que stagiaire ⁽¹⁾	2 timbres de licence minimum, saison en cours incluse	- Règlementation compétitions et arbitrage (Q.C.M) - Mise en situation - Vidéo	Ligue : Juge et arbitre de leurs catégories d'âge	Les J.A.L diplômés pourront être convoqués par la F.F.T.D.A en compétitions nationales benjamins, minimes & cadets.
ARBITRE de LIGUE A.D.L	4 ^{ème} Keup	Aucun	16 ans	3 stages régionaux	3 compétitions départementales ou régionales	2 timbres de licence minimum, saison en cours incluse	- Règlementation compétitions et arbitrage (Q.C.M) - Mise en situation - Vidéo	Ligue : Responsable d'Arbitre de club (R.A.C) ; Juge et Arbitre en compétitions régionales et départementales.	Les arbitres seront convoqués par le C.D.T ou la ligue
JEUNE ARBITRE NATIONAL J.A.N	3 ^{ème} Keup	Jeune Arb. de Ligue depuis une saison au moins	15 ans	3 stages régionaux	2 compétitions départementales ou régionales en tant que J.A.L	2 timbres de licence minimum, saison en cours incluse	- Règlementation compétitions et arbitrage (Q.C.M) - Mise en situation - Vidéo - Etude de cas	Ligue : Juge et arbitre en compétitions benjamins à Juniors - Responsable d'arbitrage de club (R.A.C) National : Juge et arbitre en compétitions benjamins à espoirs.	A 18 ans, les J.A.N sont automatiquement promus A.N.3 sous réserve des conditions "titre d'arbitre"
ARBITRE NATIONAL 3^{ème} degré A.N.3°	1 ^{er} Keup	A.D.L depuis une saison au moins J.A.L depuis deux saisons au moins	18 ans	3 stages d'arbitrage régionaux ou nationaux (dont 1 national)	3 compétitions départementales ou régionales ou nationales en tant que juge stagiaire ⁽²⁾	1 timbre de licence enregistré après l'obtention de l'A.D.L	- Règlementation compétitions et arbitrage (Q.C.M.) - Mise en situation - Vidéo - Etude de cas	Ligue : Responsable d'Arbitre de département (R.A.D) ; Responsable d'arbitrage de compétitions régionales National : Juge et Arbitre des compétitions organisées par la FFTDA et organes déconcentrés	Les arbitres seront convoqués par la FFTDA, la ligue ou le CDT selon la compétition
ARBITRE NATIONAL 2^{ème} degré A.N.2°	1 ^{er} Dan	A.N.3° ou J.A.N depuis deux saisons au moins		6 stages régionaux ou nationaux d'arbitrage	6 compétitions régionales ou nationales	2 timbres de licence enregistrés après l'obtention de l'A.N.3°, saison en cours incluse	- Règlementation compétitions et arbitrage (Q.C.M.) - Mise en situation - Vidéo - Etude de cas	Ligue : Responsable d'Arbitre de région (R.A.R) ; Responsable d'arbitrage de compétitions régionales National : Juge, Arbitre et responsable des aires, dans le cadre des compétitions organisées par la FFTDA et organes déconcentrés	Les arbitres seront convoqués par la FFTDA, la ligue ou le CDT selon la compétition
ARBITRE NATIONAL 1^{er} degré A.N.1°	1 ^{er} Dan	A.N.2° depuis deux saisons au moins		6 stages régionaux ou nationaux d'arbitrage	6 compétitions régionales ou nationales	2 timbres de licence enregistrés après l'obtention de l'A.N.2°, saison en cours incluse	-Règlementation compétitions et arbitrage (Q.C.M.) - Mise en situation - Vidéo - Etude de cas - Soutenance de dossier (déposé 20 jours avant et validé au préalable par la C.N.A)	National : Responsable de compétitions Nationales. Juge, Arbitre et responsable des aires, des compétitions organisées par la FFTDA et organes déconcentrés	Les arbitres seront convoqués par la FFTDA, la ligue ou le CDT selon la compétition
ARBITRE INTERNATIONAL	Se conformer à la réglementation internationale	A.N.1° depuis trois saisons au moins		Encadrement de 10 stages régionaux ou nationaux d'arbitrage	10 compétitions régionales ou nationales en tant que responsable d'arbitrage	3 timbres de licence enregistrés après l'A.N.1°, saison en cours incluse	Examen d'arbitrage organisé par la Fédération Mondiale	National et international : Responsable National d'Arbitrage ; Membres actifs de la CNA ; Juge, Arbitre et responsable des aires des compétitions organisées par la FFTDA, organes déconcentrés et les Fédérations Internationales	Les candidats au titre d'Arbitre International devront répondre aux critères de la WTF. Ils seront proposés par la D.T.N et la CNA. Ils seront convoqués par les fédérations internationales après proposition de la D.T.N et de la CNA.

**** Les briefings précèdent les compétition ne sont pas considérés comme des stages****

⁽¹⁾ Est considéré comme stagiaire au titre d'arbitre de région, un licencié à la F.F.T.D.A, titulaire d'un passeport sportif fédéral à jour et en règle, ayant participé au moins à un stage régional d'arbitrage, validé sur son passeport par le responsable attitré.

⁽²⁾ Est considéré comme juge stagiaire national un arbitre de ligue, licencié à la F.F.T.D.A, titulaire d'un passeport sportif fédéral à jour et en règle, ayant participé au moins à un stage et une compétition national, validé sur son passeport par le responsable attitré.

⁽³⁾ Un A.D.L. ne pourra exercer la fonction de responsable de compétition départementale qu'avec l'autorisation de la commission nationale d'arbitrage.